



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2025

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

**ABSENTS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :**

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2025**

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

042-244200614-DE2025\_0304\_09-DE

A G E D I

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Après discussion en bureau et en commission finances, il est proposé aux conseillers communautaires de se positionner sur la proposition suivante :

Monsieur le Président propose de voter pour un taux de TEOM à 9,80%

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

**ARTICLE 1 : DECIDE** de fixer le taux d'enlèvement des ordures ménagères pour 2025 à 9,80%

**ARTICLE 2 : DIT** que le produit sera prévu en section de fonctionnement

**ARTICLE 2 : CHARGE** Le Président

- De notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 03/04/2025

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu*

*de la réception en Sous-Préfecture le : 04/04/25*

*et de la publication le : 04/04/25*

*Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 04/04/2025  
Date de réception de l'AR: 04/04/2025  
042-244200614-DE2025\_0304\_09-DE  
A G E D I